

Dispositif de sécurité et d'intervention du Centre Nautique

Glisse Sensations Mers

Source réglementaire: Articles A 322-64 à A 322-70 du code du sport, relatifs aux garanties d'encadrement, de technique et de sécurité dans les établissements d'activité physique et sportive qui dispensent un enseignement de la voile.

Le DSI regroupe les mesures d'organisation des secours et de prévention des accidents liés aux activités nautiques. Il prend place dans l'organisation générale de la base nautique. Il est établi par l'organe directeur du club.

- I- Il définit une organisation adaptée aux caractéristiques des pratiquants, des zones d'évolution et des différentes activités
- II- Il précise les procédures d'alerte et de recours aux services de secours
- III- Il précise les mesures d'urgence en cas d'accident
- IV- Précises les conditions d'utilisation du matériel collectif

1. Organisation des différentes activités nautiques

1.1. Caractéristiques des pratiquants

1.1.1. Pratique autonome des adultes

Les adhérents majeurs bénéficient d'un accès libre aux locaux et au matériel (digicode).

1.1.1.1. Matériel personnel : utilisation libre dans le strict respect des réglementations maritimes, fédérales et locales.

1.1.1.2. Matériel collectif, propriété du club : limité à une utilisation de type initiation/découverte dans la zone des 300m, et devant le club (zone verte : voir 1.2 zones d'évolution)

Lorsqu'un responsable technique qualifié est présent au club ou sur zone, il veille au respect du règlement interne et des réglementations maritimes, fédérales, etc...

1.1.2. Pratique encadrée des mineurs

1.1.2.1. L'accès au club (vestiaires, matériel) est interdit aux mineurs non accompagnés d'une personne majeure telle que définie dans les points suivants.

1.1.2.2. L'accès au club et la pratique est autorisé pour les mineurs accompagnés de leur responsable légal aux conditions définies par le point 1.1.1.. Les responsables légaux assument l'entière responsabilité de la pratique de l'enfant.

1.1.2.3. L'accès au club et la pratique est autorisée pour les mineurs accompagnés d'un parrain. C'est une personne reconnue responsable par l'équipe de direction du club. Il accepte que des mineurs, ayant atteint un niveau de maîtrise suffisant, et reconnus autonomes par l'équipe de direction viennent pratiquer avec lui. Le parrain assure uniquement une présence sur site et alerte en cas de problème. La pratique se fait dans le respect des conditions définies par le point 1.1.1. Une liste des jeunes parrainables et des parrains est éditée par le comité directeur.

1.1.2.4. Mineurs encadrés lors d'une séance club. Tous les adhérents mineurs peuvent participer aux séances encadrées proposées par des éducateurs qualifiés ou reconnus compétents par l'équipe de direction (encadrement bénévole). L'encadrant décide des supports de pratique et de la zone

d'évolution en fonction des conditions. Il respecte la réglementation en vigueur (matériel/ Taux d'encadrement/ EPI) dans l'activité proposée.

1.1.3. Pratique encadrée des adultes

1.1.3.1. Adhérents : Les séances proposées aux adhérents majeurs ont lieu dans les mêmes conditions que celle proposées aux mineurs.

1.1.3.2. Particuliers : prestations commerciales par un titulaire d'un diplôme professionnel aux conditions définies par les textes en vigueur

Tableau récapitulatif des différents niveaux d'encadrement

	RTQ	Parrain	Encadrant bénévole	Educateur sportif professionnel
Désignation	Bureau directeur du club			
Qualification	Diplôme fédéral, licence STAPS, BNSSA	PSC1 et/ ou formation interne	Diplôme fédéral, licence STAPS, BNSSA	BE / BP activités nautiques
Fonction	Surveillance, application du DSI	Accompagnement des mineurs autonomes	Encadrement des adhérents lors de séances club	Prestations commerciales publics extérieurs

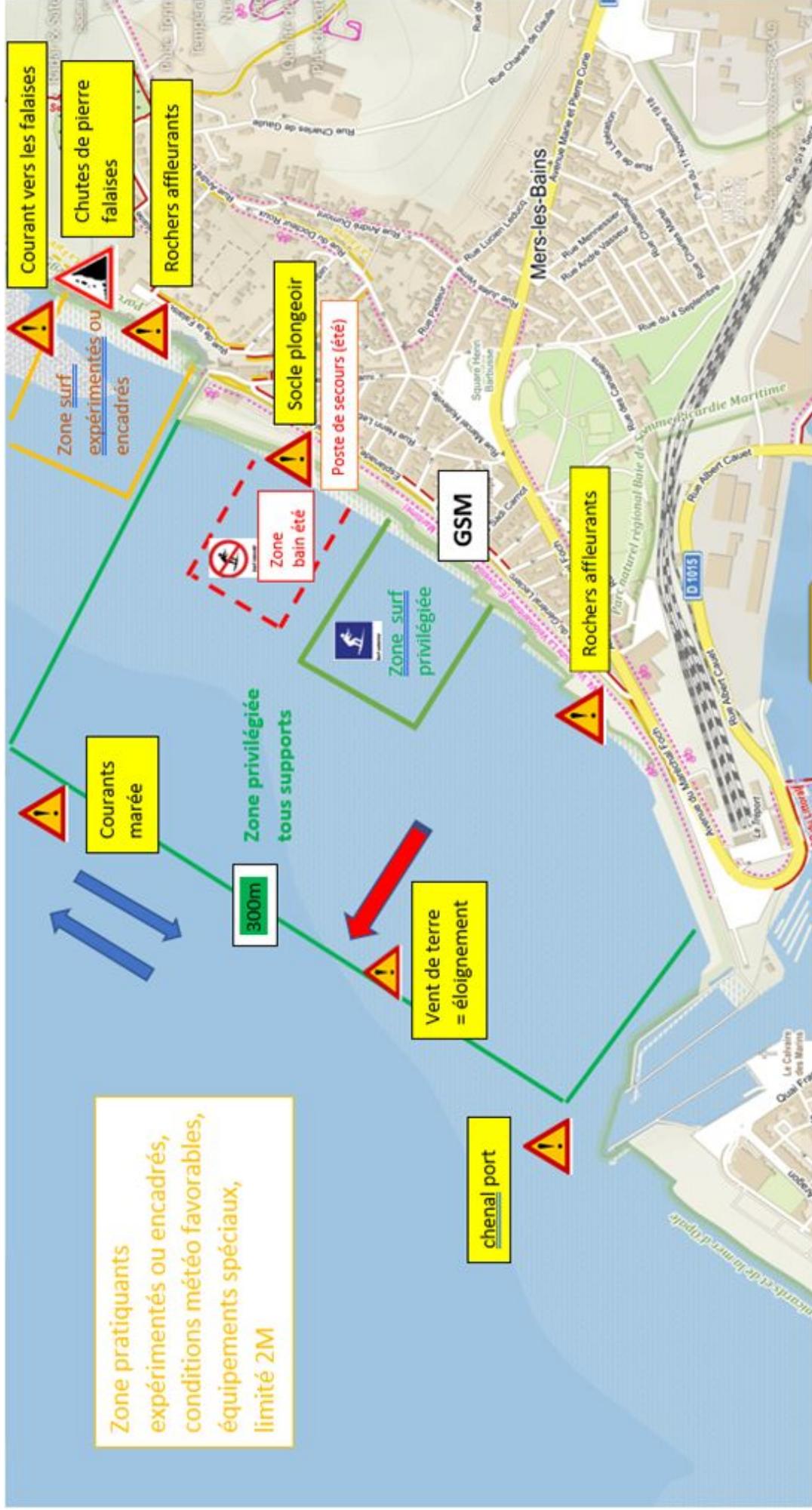
2. Zones d'évolution

La zone de pratique privilégiée est la plage de Mers les bains, en face des locaux du club GSM.

D'autres zones de pratique plus larges sont possibles, mais elles dépendent :

- 2.1. Du type de matériel utilisé (personnel ou collectif)
- 2.2. De la saison : zone de baignade en été
- 2.3. Des conditions météo et de marée
- 2.4. Du niveau de maîtrise et de connaissance du milieu des pratiquants
- 2.5. De la densité des pratiquants sur zone et de la variété des supports présents

Plan de zone



-  Zone de bain : activités nautiques interdites en période estivale
-  Zone autorisée matériel club
-  Zone interdite matériel club
-  Dangers objectifs

3. Plan de prévention des risques

Activités	Risques associés 	Dangers objectifs 	Sécurité matériel 	Textes de références 	Dispositif d'encadrement 
Surf	Chocs avec la planche (+ autres pratiquants), le fond = plaie, trauma, malaise. Immersion/fatigue = malaise, noyade. Froid = hypothermie	Rochers (tétrras), ban de galets (HM), socle plongeoir, changement météo, orage	Leash, équipement néoprène selon saison (cagoule/gants/chaussons obligatoires en hiver), planches en mousse privilégiées pour débutants	Cadre réglementaire de la pratique du surf et des activités de vagues : http://www.surf4all.net/article29.html	Taux d'encadrement : 1/8 Zone délimitée et matérialisée. Sac de secours + tel. Contrôle matériel et consignes de sécurité (voir annexes « check list » et « consignes de sécurité zone de surf »)
Sports de pagaie (+300m)	Perte embarquement/casse matériel/changement météo + Eloignement = fatigue, malaise, hypothermie, noyade. zone de vague ou shorebreak = trauma	Rouleaux dangereux au bord, changement météo orage, sortie chenal du port	Leash, gilet, chaussures, point de remorquage obligatoire. Equipement thermique adapté à la saison et au parcours (mini en hiver = long john néo, Kway, couvre chef) Moyen de communication et de signalisation (suivant éloignement)	Division 240 https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/PV933REG.01%20avec%20division%20240.pdf https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/14082-6_guide-kava-k-en-mer_web_planches.pdf https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Loisirs_nautiques_en_mer_DEF_Web.pdf	Taux d'encadrement 1/16 Moyen de communication, bout de remorquage, Contrôle matériel et consignes de sécurité Annexe : fiche surfski théo
Sports de voile	Perte flotteur/casse matériel/changement météo + Eloignement = fatigue, malaise, hypothermie, noyade. zone de vague ou shorebreak = trauma	Rouleaux dangereux au bord, changement météo orage, sortie chenal du port. Courants liés aux marées (dérive)	Équipement néoprène selon saison (cagoule/gants/chaussons obligatoires en hiver)	Division 240 Recommandations fédérales Code du sport	Taux d'encadrement 1/15 Sur zone délimitée et matérialisée. +Conditions encadrement selon recommandations fédérales
Longe côte	Fatigue, malaise, Perte pied, noyade, froid, dérive au large	Rouleaux dangereux, bâche, courants liés aux marées et aux vagues (au bord), orage, changement météo, piqure vive,	Équipement néoprène complet, chaussures ou chaussures fermées, moyen de communication, dispositif de récupération et flottaison (frite)	Code du sport	Taux d'encadrement : selon prérogatives diplôme (BPVOILE 1/15, BP SURF 1/8, BP Kayak 1/16. Adaptable selon niveau et conditions météo

4. Dispositif d'intervention

Niveau d'incident	Avarie matériel	Accident corporel	Changement météo	Conduite à tenir	contact
N1 Gestion au cours de l'activité	Perte de matériel à proximité, chute, erreur de cap...	Blessure légère sans saignement ni trauma, fatigue, essoufflement	Changement ne posant pas de problème pour poursuivre l'activité selon le plan de navigation prévu (pluie, légère brise...)	Assister, rassurer, regrouper et adapter les consignes à l'évolution de la situation	Informers les pratiquants par des consignes claires
exemple	Dessalage en surfski			Consigne d'attente aux autres pratiquants : position de stabilité les pieds dans l'eau. Assistance si difficultés à remonter. Rassurer et rejoindre le groupe	
N2 Gestion au bord, sur site d'activité	Casse matériel réparable, perte matériel éloigné mais visible.	Blessure légère avec saignement, douleur, étourdissement, fatigue, essoufflement important...	Baisse de visibilité, vent contraire avec retour difficile (sport de pagaie) ou baisse de vent (sport de voile) Risque d'orage, augmentation taille des vagues ...	Sortie rapide du groupe de l'eau (surf), regroupement, décompte des pratiquants. Remorquer si nécessaire. Réparer, soigner, mettre au repos, couvrir...	Contact téléphonique club, ou VHF C.72 si zone de débarquement différente de zone de départ ou zone d'arrivée prévue.
exemple		Un surfleur reçoit sa planche sur la tête, se plaint de douleur		3 coups de sifflets + signes de bras = sortie immédiate de tous les pratiquants. Bilan avec le blessé. Si tout est OK, l'activité peut se poursuivre. Sinon, passage au N3 ou N4	
N3 Retour au club, ou contact pour assistance sur site	Casse ou perte définitive petit matériel (pagaie, leash...)	Trauma, fatigue avancée, hypothermie	Evolution rendant la progression impossible. Grain orageux. Vagues dangereuses	Regroupement, décompte des pratiquants, retour aux locaux si possible sinon assistance sur zones (sécu moteur/ kayak) ; sinon passage N4	Contact téléphonique club, ou VHF C.72. Contact parents si blessure d'un mineur.
exemple			Vent de terre se lève rendant le retour impossible pour certains pratiquants en SUP	Consigne : poursuivre à genoux pour limiter la résistance au vent. Remorquage par l'encadrant. Contact VHF au club pour renfort remorquage	
N4 Déclenchement secours extérieurs	Perte définitive embarcation ou flotteur	Détresse vitale. Trauma nécessitant immobilisation (dos, fracture...)	Evolution provoquant une dérive vers une zone dangereuse. Assistance impossible du club	Regroupement, décompte des pratiquants, Bilan de la victime, premiers secours, alerte des secours (protéger/ alerter/ secourir)	Détresse vitale : 15 Secours en mer : VHF C. 16, tel : 196
exemple	Casse d'un pied de mat en PAV, dérive par vent et courant vers			Contact club : assistance impossible = contact CROSS par tel 196 ou VHF 16. Regroupement des pratiquants en radeau sur flotteurs	

	les falaises au N de Mers, accostage impossible			dans attente secours. Déclenchement de signaux lumineux si possible.
--	---	--	--	--

5. Matériel

5.1 Le matériel de sécurité et d'intervention interne

Le GSM dispose de matériels afin de mettre en œuvre le dispositif de sécurité, de surveillance et d'intervention.

Bateaux d'encadrement et d'intervention à moteur :

- 1 bateau à moteur semi rigide Lomac 15CV
- 1 bateau à moteur semi rigide Bombard 20CV
- Kayaks

Moyens de communication :

- 2 VHF portables
- 1 VHF fixe
- 1 Téléphone fixe
- 1 Téléphone portable (Club)

Moyens visuel :

- Vu panoramique sur le plan d'eau depuis un bureau au 1^{er} étage
- Jumelles
- Drapeaux de signalisation de la zone d'activités nautiques

5.2 Le matériel collectif club

Le club permet la mise à disposition de matériels nautiques aux adhérents majeurs, à jour de leurs cotisations. Les mineurs peuvent utiliser ce matériel **uniquement** dans le cadre de sorties encadrées, par un moniteur ou par la présence d'un parrain adulte licencié.

- En dehors des séances encadrées (par un moniteur ou dans le cadre de la section sportive) le matériel collectif du club doit être utilisé dans la zone **verte** devant le club.
- Il convient à chaque utilisateur de vérifier l'état global du matériel utilisé avant chaque mise à l'eau
- Lors de chaque sortie, le matériel (en dehors des séances encadrées) devra être renseigné sur le tableau " sorties nautiques" prévu à cet effet en renseignant les différents champs (nom, prénom, matériel utilisé, l'heure, la marée (D/M)... ainsi que l'heure de retour.
- Le matériel du club est marqué des initiales GSM + un numéro.

- Il est fortement recommandé aux adhérents de marquer également leur matériel individuel (conformément à la div 240) : nom prénom, tel, adresse...afin de faciliter une éventuelle intervention des secours.

Le matériel club à usage collectif est accessible aux adhérents, selon les critères présentés sur le tableau ci-dessous :

Famille	Modèles	Utilisation
SURF	Surf en mousse (Rouge)	Surfeur débutant Surf à très gros volume Utilisateur moyen à grand gabarit Dans la zone verte des 300m
	Surf en mousse (Jaune)	Surfeur débutant, Surf à gros volume Utilisateur faible à grand gabarit Dans la zone verte des 300m
	Surf en mousse (Bleu)	Surfeur débutant à intermédiaire Surf à volume intermédiaire Utilisateur petit ou moyen gabarit Dans la zone verte des 300m
	Surf BIC en plastique	Surfeur intermédiaire à expert Surf rigide, réservé aux surfeurs initiés Dans la zone verte des 300m
	Surf en mousse type « Fish »	Surfeur intermédiaire à expert Surf court à faible volume Dans la zone verte des 300m
	Stand up Paddle NahSkwell vert	Débutant à expert Planche stable, revêtu de mousse sur le pont Utilisateur petit à très grand gabarit Dans la zone verte des 300m
	Stand Up Paddle NahSkwell bleu	Intermédiaire à expert Planche peu stable, revêtu de mousse sur le pont Utilisateur petit à moyen gabarit Dans la zone verte des 300m

STAND UP PADDLE	Stand Up Paddle Fanatic Fly	Intermédiaire à expert Planches stable mais fragile Utilisateur petit à grand gabarit Dans la zone verte des 300m
	Stand up Paddle gonflable 10,6	Débutant Planche stable Utilisateur petit à très grand gabarit Dans la zone verte des 300m
	Stand Up Paddle gonflable 9,6	Débutant à intermédiaire Planche moyennement stable Utilisateur petit à moyen gabarit Dans la zone verte des 300m
	Stand Up Paddle Summer Board	Intermédiaire à expert Planche stable, revêtu de mousse sur le pont Utilisateur petit à grand gabarit Dans la zone verte des 300m
	Stand Up Paddle Race Bic	Expert et expérimenté Planche pour un usage race, fitness, downwind Utilisateur petit à grand gabarit Dans la zone des 300m Équipement supplémentaire nécessaire dans la zone côtière de 300 m à 2 milles nautiques (voir annexe)
KAYAK	Kayak RTM monoplace	Débutant Port du gilet et des chaussures fermées obligatoire Utilisateurs de petit à grand gabarit Dans la zone verte des 300m
	Kayak RTM biplace	Débutant Port du gilet et des chaussures fermées obligatoire Utilisateurs de petit à grand gabarit Dans la zone verte des 300 m
	Surfski NELO 510	Intermédiaire initié Port du gilet, des chaussures fermées et du leash obligatoire Utilisateurs de petit à moyen gabarit Dans la zone verte des 300 m
SURFSKI		

		Équipement supplémentaire nécessaire dans la zone côtière de 300 m à 2 milles nautiques (voir annexe)
PLANCHE À VOILE (Flotteur)	Flotteur Exocet L	<p>Débutant</p> <p>Flotteur très stable avec dérive centrale et roulette de transport</p> <p>Utilisateur de moyen à très grand gabarit</p>
	Flotteur Exocet M	<p>Débutant – Intermédiaire</p> <p>Flotteur stable avec dérive centrale et roulette de transport</p> <p>Utilisateur de petit à moyen gabarit</p>
	Flotteur SummerBoard	<p>Intermédiaire</p> <p>Flotteur stable avec dérive centrale</p> <p>Utilisateur de petit à grand gabarit</p>
	Flotteur Bic Techno	<p>Expérimenté</p> <p>Flotteur à faible volume</p> <p>Utilisateur de petit à moyen gabarit</p>
	Gréement école 2,5m2	<p>Débutant</p> <p>École de voile</p> <p>Gréement enfant</p> <p>Plage de d'utilisation recommandée: 5 à 12 noeuds</p> <p>Zone de navigation: 300 mètres</p>
PLANCHE À VOILE (Gréements)	Gréement école 5m2	<p>Débutant</p> <p>École de voile</p> <p>Plage d'utilisation recommandée: 5 à 12nd</p> <p>Zone de navigation: 300 mètres</p>
	Gréement 4m2 (neuf)	<p>Intermédiaire à confirmé</p> <p>Plage d'utilisation recommandé: 12 à 25 noeuds</p> <p>Équipement supplémentaire nécessaire dans la zone côtière de 300 m à 2 milles nautiques (voir annexe)</p>
	Gréement 6m2	<p>Intermédiaire à confirmé</p> <p>Plage d'utilisation recommandé: 10 à 17 noeuds</p>

		Équipement supplémentaire nécessaire dans la zone côtière de 300 m à 2 milles nautiques (voir annexe)
	Gréement 7m2	Intermédiaire à confirmé Plage d'utilisation recommandée: 8 à 15 noeuds Équipement supplémentaire nécessaire dans la zone côtière de 300 m à 2 milles nautiques (voir annexe)
	Gréement 8m2	Intermédiaire à confirmé Plage d'utilisation recommandée: 5 à 12 noeuds Équipement supplémentaire nécessaire dans la zone côtière de 300 m à 2 milles nautiques (voir annexe)

ANNEXE 1: Fiche sécu en Surfski

KAYAK - SURFKI



Matériel club

Autres embarcations (surfski - kayak) → Matériel perso

✓ Lorsque je vais faire du surfski dans la zone des 300 mètres je m'équipe avec:



Un Leash



Un gilet d'aide à la flottabilité

✓ Lorsque je vais faire du surfski dans entre 300 mètres et 2 milles d'un abri:



Un Leash



Un gilet d'aide à la flottabilité



et / ou



Moyen(s) de communication



et / ou



Moyen(s) de repérage lumineux

Tenue adaptée à la météo

Je choisis mon parcours en fonction de la météo mais aussi de mon niveau technique et physique

+ je ne navigue jamais seul au de la de 300 mètres d'un abris + je prévois systématiquement une personne à terre de mon projet de navigation (parcours, horaire...)

Annexe 2: Fiche sécu en planche à voile - wing

PLANCHE À VOILE - WING



✓ Dans la zone des 300 mètres (zone verte sur la carte) je m'équipe avec:



Une combinaison Néoprène intégrale (si l'eau est inférieure à 18 degrés)



EN WING: un leash qui me relie à la planche



et / ou



Moyen(s) de communication vivement conseillé



En Wing-foil, je poste un casque



Entre la zone des 300 mètres et les 2 miles nautiques, j'ajoute à mon équipement:



Une combinaison Néoprène intégrale adaptée à la saison



et / ou



Moyen(s) de communication



et / ou



Moyen(s) de repérage lumineux



Gilet d'aide à la flottabilité vivement conseillé



Chaussons Néoprène vivement conseillé

Je choisis mon jour et mon horaire de sortie en fonction de la marée, de la météo, de ma condition physique et de mon niveau technique